

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N° 02

AVANT RESILIATION

En vertu du contrat N° **70/2023** du **25/07/2023**, portant sur <<les travaux de réalisation d'un bloc + place d'arme au profit d'une unité/Tindouf>>, conclu d'un délai de **(15) mois, et compte tenu de ce qui suit:**

- **Refus de donner suite favorable aux injonctions de la mise en demeure N° 01, objet de publication le 27/01/2025;**
- **Retard enregistré dans la résiliation des travaux;**
- **Expiration des délais contractuels.**

Une mise en demeure N° 02 avant résiliation est adressée à L'Entreprise des Travaux de Bâtiment en TCE <<**KARIM ABDELKRIM**>>, sise à: Hai Zriguet 110 Log N° 21 Béchar Djedid/Béchar, pour rattraper le retard enregistré avec le renforcement du chantier en moyens humains et matériels nécessaires et ce, au cours de **huit (08)** jours à partir de la date de publication de la présente à la presse nationale et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Faute d'obtempérer à la présente, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur, la résiliation au tort exclusif de votre entreprise.